



Conditions générales de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & RESPONSABILITÉS

ARPENTAGES - Olivier BELLO

Accompagnateur en Montagne et opérateur de voyages

carte professionnelle n° **03817ED0609**

SIRET n°833 931 595 00015

Immatriculation ATOUT FRANCE **IM074180005**

Inscription

L'inscription à l'un de des programmes d'ARPENTAGES implique l'adhésion aux conditions générales de ventes. Votre inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de votre email (adresse personnelle ou via le bulletin d'inscription sur le site www.arpentages.com), ainsi que dans la mesure des places disponibles, et après le règlement d'un acompte de 20% du prix total de la prestation.

L'inscription n'est définitive qu'à la réception de la totalité du règlement de l'activité, non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical, ainsi que du formulaire de participation qui vous sera envoyé à la réception de l'acompte.

Le paiement de la totalité doit parvenir à ARPENTAGES au plus tard 10 jours avant le début de l'activité. Il vous sera envoyé une confirmation à chaque inscription.

Les mineurs ne sont admis(es) qu'avec la participation d'un des parents.

Prix

Les prix comprennent, sauf indications contraires : l'organisation, l'encadrement, l'hébergement en demi-pension et les transports (jonctions entre les vallées et/ou retour au point de départ). Pour l'hiver, le matériel spécifique avalanches (DVA, pelle et sonde) ainsi que les raquettes font l'objet d'un coût additionnel.

Ils ne comprennent pas (sauf indications contraires) : le transport du domicile au point de rendez-vous et le retour, les pique-niques et repas de midi, les boissons prises hors demi-pension en refuges et autres les frais à caractère personnel.

Informations

Les séjours présentés sur ce site constituent l'offre préalable visée par les conditions générales ci-contre et elle engage ARPENTAGES au capital de 30,000 €. Les informations des programmes (contenu du voyage, durée, tarifs) présentées sur le site ne sont pas exhaustives et constituent un résumé. Des modifications peuvent intervenir dans la nature des prestations proposées. Si des

modifications intervenaient avant la mise à jour des programmes sur le site, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client par ARPENTAGES avant conclusion du contrat.

Responsabilités

ARPENTAGES ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. D'autre part, agissant en tant qu'organisateur de voyages, ARPENTAGES est conduit à choisir différents prestataires (agences partenaires, gérants de gîtes, refuges, hôteliers, transporteurs...), et ne saurait être confondu avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité données par l'accompagnateur.

L'accompagnateur ne peut être responsable d'une imprudence individuelle ou d'une négligence concernant l'équipement, la préparation physique, la résistance aux intempéries, les problèmes de santé, les faiblesses physiques du participant au cours des activités.

L'accompagnateur est responsable de la sécurité du groupe, du choix du lieu et du moment de l'activité, de l'itinéraire, de l'animation et des commentaires.

L'accompagnateur adapte le rythme de marche et l'anticipation des difficultés de l'activité en fonction du groupe et des possibilités de chaque participant, ainsi que du terrain, de la météo.

L'accompagnateur n'est pas responsable du retard du participant au lieu de rendez-vous convenu, ni du retard du groupe en cas d'imprévus au cours de l'activité ou du trajet en voiture personnelle.

L'accompagnateur n'est pas responsable des conditions extérieures telles à l'activité météo, trafic, écoulement d'eaux, écobuage, présences d'animaux, etc.

Pour assurer la sécurité du groupe, l'accompagnateur se réserve le droit de modifier le lieu, le moment et l'itinéraire de l'activité au dernier moment ou au cours de la journée.

L'accompagnateur ne pourra être tenu responsable des déplacements du participant avec sa voiture personnelle, ni des accidents potentiels à l'aller ou au retour de l'activité ou lors du stationnement du véhicule pendant l'activité.

L'accompagnateur n'est pas habilité surveillant de baignade. Il ne peut en aucun cas être tenu responsable de la baignade en rivière des participants. Chaque participant se baigne sous sa propre responsabilité. Chaque parent ou adulte accompagnant assure la baignade de ses enfants sous sa propre responsabilité.

La participation d'un mineur ou d'un enfant à la randonnée se fait avec l'accord d'un de ses parents.

Votre accompagnateur prend des photos lors de l'activité pour vous les restituer sur support CD ou via WeTransfer. Ces photos ne sont en aucun cas destinées à être utilisées par ARPENTAGES, sauf cas spécifique qui fera alors l'objet d'un accord écrit.

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos d'ARPENTAGES, vous pouvez le signaler par écrit ou oralement dès le début du programme.

Chaque participant est conscient que, vu le caractère de l'activité en pleine nature, toute randonnée comporte un risque, si minime soit-il, notamment dû à l'éloignement des centres médicaux. Le rôle de l'accompagnateur est d'informer les participants de ces risques; chaque participant les assume en toute connaissance de cause, et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou

incidents pouvant survenir dans le cadre normal de cette activité, à ARPENTAGES ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayants droits et les membres de leur famille.

ARPENTAGES rappelle à sa clientèle qu'en cas d'accident corporel, la responsabilité de l'accompagnateur sera dérogée dès l'admission du ou des patients dans l'hôpital le plus proche. Toute suite hospitalière (soins, transfert, rapatriement) sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté(e).

Assurances

Votre accompagnateur dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle en tant que Accompagnateur Moyenne Montagne Diplômé couvrant sa responsabilité civile et professionnelle et les secours éventuels. Votre accompagnateur ne peut pas se substituer à votre Responsabilité Civile Personnelle dans le cadre de votre participation à l'activité.

Pour ses clients, ARPENTAGES dispose d'une assurance accidents corporels (invalidité, décès, recherche, secours, rapatriement) et assistance voyage.

Ces garanties produisent leurs effets en Europe uniquement (Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne et Baléares, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et îles, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-bas, Portugal, Saint Siège, Saint Marin, Suède, Suisse) dès lors que l'événement assuré est survenu à plus de 50 km de la résidence habituelle de l'assuré

Aussi une <<assurance responsabilité civile, individuelle accident>> couvrant la pratique des sports de montagne sans limitation d'altitude est conseillée si vous tenez à élever le plafond de ces assurances (possibilité de souscrire ce type d'assurance auprès des clubs affilié auprès de la fédération Française de la montagne et auprès du club Alpin Français).

ARPENTAGES est enregistrée comme Opérateur de Voyages et de Séjours (immatriculation IM074180005 à ATOUT FRANCE) et est couverte par la garantie financière de GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION, 8-10 Rue d'Astorg, 75008 Paris.

Conditions d'Annulation

- **Modification par l'accompagnateur :**

La météo, les conditions d'enneigement, le niveau des participants pouvant entraîner une modification du programme, l'accompagnateur se réserve le droit de cette décision. En aucun cas, ces modifications ne pourront entraîner un remboursement ou dédommagement.

- **Annulation par l'accompagnateur :**

Si le participant a déjà réglé la totalité de la prestation, en cas de désistement plus de 48h avant le jour de réservation choisi, l'accompagnateur s'engage à proposer un autre accompagnateur/trice pour encadrer la prestation sous les mêmes conditions qui sont stipulées dans le contrat.

En cas d'annulation de la part de l'accompagnateur, celui-ci s'engage à reverser la totalité de la somme versée au participant, sous 30 jours maximum, sans aucunes indemnités.

- **Annulation du participant :**

En cas d'annulation, à plus de 20 jours du départ, 50 € par personne seront conservés pour les frais pour séjours en France, et 150 € par personne pour les séjours à l'Étranger; de 20 à 10 jours avant le départ, 50% du montant de la prestation sera conservé. À moins de 10 jours du départ, la totalité du montant du séjour sera conservée par l'accompagnateur. Toutefois, la moitié de la somme versée pourra être restituée au participant uniquement sur présentation d'un avis médical daté du jour prévu de l'activité, dans un délai de 9 jours à partir du jour de réservation préalable.

Un séjour peut être annulé si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront intégralement remboursés et ne pourront prétendre à aucune indemnité. En cas d'interruption du séjour (raison météorologiques ou autres) par l'encadrement, le remboursement se fera au prorata des journées restantes.

Les participants absents à un stage ou ne respectant pas les dates, heures ou lieux de rendez-vous, ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnité. De même, que pour tout participant interrompant un stage de son fait. L'encadrement se réserve également le droit de demander à un participant d'interrompre son séjour, si celui-ci a un niveau technique ou une condition physique qui compromettent la sécurité du groupe. Aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé dans ce cas.

Toute demande d'annulation doit être formulée par email à l'adresse : olivier@arpentages.com. Toute annulation pour raison de santé devra être accompagnée d'une attestation médicale.

Préparation Physique & Certificat Médical

Chaque participant doit arriver en bonne forme physique et se préparer en fonction des activités qu'il souhaite réaliser. Tout traitement médical particulier doit être signalé lors de l'inscription.

Collecte des données personnelles

Pour en savoir plus sur la collecte et le traitement des données à caractère personnel, nous vous remercions de vous reporter à la Politique de gestion des données personnelles (www.arpentages.com/confidentialite).

Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS